

ENTREPRISES

L'Office des changes courtise les MRE

- Un avant-projet de loi exonère de toute poursuite ceux qui n'ont pas déclaré leurs actifs
- Il laisse aux MRE la libre disposition de leurs fonds sans en référer à l'Office
- Le délai de déclaration passe de 3 à 6 mois

Tous les moyens sont bons pour attirer des fonds. Après l'amnistie sur les actifs détenus illégalement à l'étranger qui devrait rapporter à l'Etat 5 milliards de DH, l'Office des changes propose aujourd'hui de nouvelles mesures pour lever les contraintes qui pèsent sur les investissements des MRE. Un avant-projet de loi a été publié sur le site du SGG. Il vise à mettre en place un régime «spécial, attractif et souple» en faveur des MRE optant pour le retour au Maroc et déclarant leurs avoirs et liquidités détenus à l'étranger, lit-on dans la note de présentation. Concrètement, l'Office propose d'abroger les articles 5 et 10 du dahir sur les avoirs à l'étranger ou en monnaies étrangères,



Cherchant plus de souplesse, l'Office est prêt à lever l'obligation de rapatrier les avoirs imposée actuellement aux MRE désirant retourner au pays (Ph. Archives de L'Economiste)

jugés dépassés, afin de favoriser les investissements de la diaspora marocaine.

Principale disposition de la nouvelle réglementation: l'exonération des MRE ayant déjà transféré leur résidence au Maroc sans déclarer leurs actifs auprès de l'Office de toute poursuite sur le plan de la réglementation des changes. Parallèlement, le texte proroge le délai de déclaration à 6 mois contre 3, à compter de la date de changement de résidence.

Mieux encore, l'Office veut récompenser les MRE les plus assidus. En effet, cet avant-projet de loi laisse aux MRE, qui ont déclaré leurs avoirs et liquidités détenus à l'étranger, la libre disposition de leurs fonds sans en référer au préalable à l'Office des changes. Actuellement, ils ne peuvent en disposer que sur autorisation de cet établissement.

La nouvelle réglementation les autorise également à conserver les liquidités

en monnaies étrangères déclarées dans des comptes en devises à l'étranger. Ils peuvent aussi rapatrier et placer leur argent dans des comptes en devises, en dirhams, ou en dirhams convertibles qu'ils devront ouvrir auprès de banques marocaines. Rappelons que la réglementation actuelle oblige les MRE désirant retourner au bercail à rapatrier et à céder sur le marché des changes l'intégralité de leurs avoirs.

Pour garantir l'application de ces nouvelles mesures, l'Office publiera une circulaire précisant les modalités

de déclaration, les formulaires à remplir, les pièces justificatives à produire, ainsi que la procédure d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises ou en dirhams convertibles. □

Hajar BENEZHA

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Rush sur le détroit

- Plus de 700.000 MRE ont déjà regagné le Maroc
- Le dernier week-end de juillet a été chaud, celui d'août promet d'être plus dense

RUÉE sur les ports de Tanger-ville et TangerMed lors du dernier week-end de juillet. Selon des chiffres issus par l'autorité portuaire d'Algésiras, ce sont quelque 100.000 MRE qui ont traversé le détroit vers les ports de TangerMed, Tanger-ville et Sebta lors de ces dates, le dernier avant l'Aïd. Pour la seule journée du samedi, ce sont quelques 40.000 passagers et 10.000 véhicules qui ont pris la mer des ports espagnols vers les ports de Tanger, des déplacements qui se sont déroulés sans incident.

Il s'agit bien du premier week-end chaud de l'opération retour qui a retrouvé après son rythme habituel. Au total, ce

sont plus de 700.000 MRE qui ont regagné le pays, soit une nette augmentation de plus de 15% par rapport aux mêmes périodes de l'an dernier. Mais, selon les autorités, les chiffres à mi-parcours ne peuvent pas être analysés de manière précise, une grande part de cette augmentation est due à l'effet du Ramadan et des fêtes qui ont avancé le calendrier de départ de bon nombre de MRE, surtout ceux en provenance des Pays-Bas et de France dont les vacances d'été démarrent habituellement au mois d'août.

D'autre part, les flux de MRE au retour commencent à croître. Ils devraient atteindre leur maximum lors du dernier week-end du mois d'août. C'est d'ailleurs l'une des dates à fortes affluences prévues dans le cadre du dispositif de transit.

L'année dernière, la forte affluence lors des derniers jours du mois d'août avait rallongé les délais d'attente avant embarquement à Tanger-ville. Le délai d'attente avait atteint les 12 à 14 heures avec des files d'attente qui avaient dépassé les 4 kilomètres. La cause était due, selon des sources portuaires, au surbooking



Un dernier week-end chaud lors du mois de juillet. Et pour le dernier week-end d'août, les ports de Tanger et Sebta promettent d'être aussi fréquentés sinon plus (Ph. Adam)

de certaines compagnies maritimes qui avaient vendu plus de billets que de places disponibles obligeant les voyageurs à l'attente. Cette année, il est prévu que la pression se tourne vers le port de Sebta. Ce dernier a affiché cette année d'alléchantes

offres de transport de la part des compagnies maritimes incluant bus de transport vers les principales villes espagnoles, de quoi séduire les passagers à pied. □

Ali ABJIOU